

**Centre d'Aide aux Victimes
d'Actes Criminels Centre-du-Québec
États financiers
au 31 mars 2025**

**Centre d'Aide aux Victimes
d'Actes Criminels Centre-du-Québec**

**États financiers
au 31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5 - 6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 13



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

Aux administrateurs de
Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 17 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133356

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025		2024
	Fonds d'administration	Fonds d'immobi- lisations	Total
	\$	\$	\$
Produits			
Apports			
Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC)	2 320 092		1 810 799
Subvention tribunal spécialisé	288 111		343 835
Autres	6 655		4 765
Dons	1 600		50
Legs testamentaire	1 284		
Subvention infrastructure Palais			4 569
Intérêts	19 788		14 003
Sommes versées par les contrevenants	14 325		19 380
École nationale de police du Québec (ENPQ)	11 290		5 571
Ventes			27
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		17 566	9 374
	2 663 145	17 566	2 212 373
Charges			
Salaires et charges sociales			
Salaires	1 756 188		1 559 452
Charges sociales	300 194		291 209
Frais d'administration			
Honoraires professionnels	34 401		40 413
Associations et cotisations	15 484		15 445
Frais de déplacement	26 823		26 392
Frais de formation	21 742		21 515
Assurances	6 565		6 244
Documentation et abonnements	2 898		716
Frais de représentation	2 668		1 283
Courrier et frais postaux	967		1 179

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025		2024
	Fonds d'administration	Fonds d'immobi- lisations	Total
	\$	\$	\$
Frais de bureau			
Papeterie et frais de bureau	20 766		18 703
Télécommunications	16 080		13 982
Entretien et réparations informatiques	8 930		11 011
Publicité	6 153		999
Location d'équipement	2 386		2 071
Frais d'impression	1 516		476
Frais de logement			
Charges locatives	215 093		138 783
Entretien et réparations	11 456		1 753
Frais d'activités			
Frais du conseil d'administration	2 214		2 691
Projets spéciaux	900		1 002
Frais de repas	96		196
Frais de la coordonnatrice à l'implantation des tribunaux spécialisés			
Salaires et charges sociales	119 895		114 319
Frais de déplacement	7 842		5 936
Autres	4 695		10 992
Frais des tribunaux spécialisés			
Frais pour le chien	9 309		15 718
Autres	2 936		1 587
Autres frais			
Frais bancaires	5 971		7 099
Legs testamentaire	1 284		1 284
Taxes et permis	1 146		1 058
CAVAC en santé	550		3 249
Amortissement des immobilisations corporelles		26 036	28 303
	2 607 148	26 036	2 633 184
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	55 997	(8 470)	(131 403)

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Fonds d'administration				2025	2024
	Affectés aux sommes versées par les contrevenants	Affectation interne	Non affectés (négatif)	Fonds d'immobi- lisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	20 000	18 589	(108 444)	64 857	(4 998)	126 405
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	14 325	(61 593)	103 265	(8 470)	47 527	(131 403)
Affectations d'origine interne (note 3)		72 883	(72 883)			
Investissements en immobilisations corporelles			48 717	(48 717)		
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	34 325	29 879	(29 345)	7 670	42 529	(4 998)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	47 527	(131 403)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 036	28 303
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(17 566)</u>	<u>(9 374)</u>
	55 997	(112 474)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>56 529</u>	<u>(35 074)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>112 526</u>	<u>(147 548)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(53 295)</u>	<u>(22 666)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'un emprunt à long terme		(30 000)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>75 960</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>75 960</u>	<u>(30 000)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	135 191	(200 214)
Encaisse au début	<u>292 062</u>	<u>492 276</u>
Encaisse à la fin	<u>427 253</u>	<u>292 062</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Situation financière

au 31 mars 2025

	2025		2024	
	Fonds d'adminis- tration	Fonds d'immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	427 253		427 253	292 062
Débiteurs (note 5)	33 144		33 144	14 769
Frais payés d'avance	12 709		12 709	22 823
	473 106	-	473 106	329 654
Long terme				
Immobilisations corporelles (note 6)		66 064	66 064	64 857
	473 106	66 064	539 170	394 511
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	292 837		292 837	313 796
Apports reportés afférents aux activités de fonctionnement (note 8)	145 410		145 410	85 713
	438 247		438 247	399 509
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)		58 394	58 394	
	438 247	58 394	496 641	399 509
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)				
Grevés d'affectations d'origine interne				
Investis en immobilisations		7 670	7 670	64 857
Affectés aux sommes versées par les contrevenants	34 325		34 325	20 000
Affectation interne	29 879		29 879	18 589
Non affectés (négatif)	(29 345)		(29 345)	(108 444)
	34 859	7 670	42 529	(4 998)
	473 106	66 064	539 170	394 511

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de venir en aide aux personnes victimes d'actes criminels, à leurs proches et aux témoins de crimes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et agencements, améliorations locatives	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté 72 883 \$ du fonds d'administration non affecté au fonds d'administration affecté pour des initiatives locales au Centre-du-Québec afin de bonifier les services aux victimes et pour diverses activités.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Débiteurs	(18 375)	28 353
Frais payés d'avance	10 114	
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 093	111 354
Apports reportés afférents aux activités de fonctionnement	59 697	(174 781)
	<u>56 529</u>	<u>(35 074)</u>

5 - DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Taxes de vente à recevoir	29 039	14 769
Autres montants à recevoir	4 105	
	<u>33 144</u>	<u>14 769</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'immobilisations				
Équipement informatique	82 255	78 580	3 675	10 304
Mobilier et agencements	104 630	42 241	62 389	54 485
Améliorations locatives	667	667		68
	<u>187 552</u>	<u>121 488</u>	<u>66 064</u>	<u>64 857</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Comptes fournisseurs et charges à payer	33 627	33 753
Salaires, charges sociales et vacances à payer	259 210	253 991
Comptes fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles		26 052
	<u>292 837</u>	<u>313 796</u>

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Centre-du-Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

8 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Solde au début	85 713	260 494
Somme reçue au cours de l'exercice	462 804	348 922
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(403 107)</u>	<u>(523 703)</u>
Solde à la fin	<u>145 410</u>	<u>85 713</u>

Les apports reportés afférents aux activités de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Fonds d'immobilisations corporelles		
Solde au début	-	9 374
Somme reçue au cours de l'exercice	75 960	
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(17 566)</u>	<u>(9 374)</u>
Solde à la fin	<u>58 394</u>	<u>-</u>

10 - RISQUE FINANCIER

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant le 31 janvier 2034 et le 30 avril 2034, à verser 2 079 084 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 208 930 \$ en 2026, à 213 863 \$ en 2027, à 212 377 \$ en 2028, à 217 017 \$ en 2029 et à 229 095 \$ en 2030. Le contrat de location échéant en janvier 2034 comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Le contrat de location échéant en avril 2034 comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de dix ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.